

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

19 décembre 2006

PRÉSENCES

Le Maire : Monsieur Pierre Lapointe

Les Conseillers (ères):
Monsieur Lucien Lauzon
Madame Nicole Davidson
Monsieur Daniel Lévesque
Madame Dominique Forget

l'adjointe administrative/bureau du maire, Madame Suzanne Gohier
le directeur général, Monsieur André Desjardins
et le responsable de la Trésorerie, Monsieur Lucien Ouellet

ABSENCES

Les Conseillers (ères) :
Monsieur Raymond Auclair
Madame Anne-Marie Chagnon

CONVOCAATION

Lecture est faite par le directeur général de l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du Conseil, conformément aux dispositions du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation.
2. Adoption du budget 2007.
3. Programme triennal d'immobilisations 2007-2008-2009.
4. Période de questions.
5. Levée de l'assemblée.

Présentation audiovisuelle par le conseil municipal des prévisions budgétaires 2007 aux personnes présentes à l'assemblée.

Copie du résumé du budget 2007 est remise à l'assistance.

06-12-444

OBJET : Adoption des prévisions budgétaires 2007

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Village de Val-David terminera son exercice financier 2006 avec un surplus estimé à 38 000 \$ réparti comme suit:

	REVENUS	DÉPENSES	TOTAL
SECTEUR GÉNÉRAL	4 478 992 \$	4 456 021 \$	22 971 \$
SECTEUR AQUEDUC	472 559 \$	497 414 \$	(24 855 \$)

SECTEUR ÉGOUT	215 384 \$	183 761 \$	31 623 \$
AUTRES SECTEURS	115 040 \$	106 779 \$	8 261 \$
TOTAL REVENUS	5 281 975 \$		
TOTAL DÉPENSES		5 243 975 \$	
SURPLUS ESTIMÉ - TOTAL:			38 000 \$

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires de la Municipalité du Village de Val-David pour l'exercice 2007 s'établissent comme suit:

FONDS GÉNÉRAL -

DÉPENSES -		
ADMINISTRATION	796 947 \$	
SÉCURITÉ PUBLIQUE	150 613 \$	
RÉFORME RYAN (SÛRETÉ DU QUÉBEC)	598 007 \$	
TRANSPORT	886 014 \$	
HYGIÈNE DU MILIEU (ORDURES ET ENVIRONNEMENT)	469 231 \$	
URBANISME & ZONAGE	174 984 \$	
PROGRAMME - HABITATION	5 000 \$	
TOURISME .	138 470 \$	
CULTURE	137 000 \$	
LOISIRS & PARCS	533 670 \$	
BIBLIOTHEQUE	96 925 \$	
IMMOBILISATIONS	43 200 \$	
SERVICE DE LA DETTE		
CAPITAL	307 028 \$	
INTÉRÊTS	95 295 \$	
AUTRES	19 830 \$	
FINANCEMENT À LONG TERME DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	(8 175) \$	
AFFECTATION FONDS DE ROULEMENT	(18 240) \$	
		4 425 799 \$
REVENUS -		
NON-FONCIERS-		

RISTOURNE MRC - SÛRETÉ DU QUÉBEC	89 600 \$	
ENTRETIEN CHEMINS HIVER	6 007 \$	
SUBVENTION - BIBLIOTHÈQUE	11 908 \$	
PERMIS ET LICENCES	32 000 \$	
MUTATIONS IMMOBILIERES	130 000 \$	
INTÉRÊTS SUR PLACEMENTS	14 000 \$	
INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS SUR ARRÉRAGES DE TAXES	53 000 \$	
LOISIRS ET CULTURE	164 725 \$	
TOURISME	32 900 \$	
COPIES ET AUTRES	2 760 \$	
CESSIONS D'ACTIF	15 000 \$	
VENTE DE BACS	10 000 \$	
AMENDES	22 000 \$	
AUTRES	8 000 \$	
SUBVENTIONS	8 000 \$	
REMBOURSEMENT DE LA TVQ	19 474 \$	
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	45 475 \$	
	664 849 \$	
<u>FONCIERS:</u>		
TAXE RÉFORME RYAN (S.Q.)		
0,1947\$ X 322 861 300 \$/100\$	628 407 \$	
TARIFICATION/ CUEILLETTE SÉLECTIVE	450 894 \$	
<u>TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE</u>		
-RÉSIDUELLE 0,7855\$ X 287 577 688 \$ /100\$	2 258 924 \$	
-6 LOGEMENTS 0,9288\$ X 1 205 008 \$ /100\$	11 192 \$	
-NON-RÉSIDENTIEL 1,1269\$ X 26 480 384 \$ /100\$	298 407 \$	
-INDUSTRIELS 1,0557\$ X 1 211 420 \$ /100\$	12 789 \$	
-TERRAINS VAGUES DESSERVIS 1,571\$ X 6 386 800\$ /100\$	100 337 \$	
		<u>4 425 799 \$</u>

<u>SECTEUR AQUEDUC -</u>		
DÉPENSES -		
RÉSEAUX D'AQUEDUC	377 384 \$	

SERVICE DE LA DETTE - CAPITAL	34 126 \$	
INTÉRÊTS	10 800 \$	
IMMOBILISATIONS	39 900 \$	
AFFECTATION DEFICIT	- \$	
		462 210 \$

REVENUS -	
NON-FONCIERS:	
ENTRÉES D'EAU	12 000 \$
TARIF AQUEDUC	294 280 \$
VENTE D'EAU	<u>230 \$</u>
	306 510 \$

FONCIERS:	
SPÉCIALE AQUEDUC	
0,062\$ X 251 146 300\$ /100\$	<u>155 700 \$</u>
	462 210 \$

SECTEUR ÉGOUT -	
DÉPENSES -	
RÉSEAUX D'ÉGOUT	79 500 \$
USINE D'ÉPURATION	81 250 \$
SERVICE DE LA DETTE	
CAPITAL	16 186 \$
INTÉRÊTS	22 165 \$
IMMOBILISATIONS	<u>16 769 \$</u>
	215 870 \$

REVENUS -	
NON-FONCIERS:	
ENTRÉES D'ÉGOUT	14 350 \$
TARIF ÉGOUT	<u>163 970 \$</u>
	178 320 \$
FONCIERS:	
SPÉCIALE ÉGOUT	
0,0247\$ X 157 489 600 \$/100\$	<u>37 550 \$</u>
	215 870 \$

AUTRES SECTEURS -		
REGLEMENT 281 - ROUTE INTERMUNICIPALE		
DÉPENSES -		
SERVICE DE LA DETTE - CAPITAL	27 500 \$	
SERVICE DE LA DETTE - INTÉRÊTS	9 825 \$	
AFFECTATION DU SURPLUS	(800) \$	
		<u>36 525 \$</u>

REVENUS -		
FONCIERS -		
SPÉCIALE - ROUTE INTERMUNICIPALE		
1 460 798.20 m ² . X 0.25004\$/m ²	36 525 \$	
		<u>36 525 \$</u>

REGLEMENT 467 - RÉFECTION RUE CONTINENTAL		
DÉPENSES -		
SERVICE DE LA DETTE - CAPITAL	9 100 \$	
SERVICE DE LA DETTE - INTÉRÊTS	6 575 \$	
AFFECTATION DU DÉFICIT	(1 500 \$)	
		<u>14 175 \$</u>

REVENUS -		
SPÉCIALE - RÉFECTION RUE CONTINENTAL		
27 UNITÉS X 634.905 \$	<u>14 175 \$</u>	
		<u>14 175 \$</u>

RÈGLEMENT 504 - DOMAINE CHANTECLAIR		
DÉPENSES -		
SERVICE DE LA DETTE - CAPITAL	17 800 \$	

SERVICE DE LA DETTE – INTÉRÊTS	19 400 \$	
AFFECTATION DU SURPLUS	(2 500) \$	
		<u>34 700 \$</u>

REVENUS -		
RÈGLEMENT 504 – DOMAINE CHANTECLAIR		
BASSIN – 540375.3 m² X 0,003211\$/m	1 735 \$	
194 UNITÉS X 169.922\$	<u>32 965 \$</u>	
		<u>34 700 \$</u>

ATTENDU que d'après le budget énoncé, la Municipalité aura à pourvoir au cours de l'année 2007 à des dépenses se totalisant à 5 189 279 \$;

ATTENDU que pour défrayer lesdites dépenses, cette Municipalité prévoit des revenus non-fonciers s'élevant à 645 954 \$, des revenus de tarification s'élevant à 909 144 \$, et des revenus de compensation de taxes s'élevant à 45 475 \$;

ATTENDU que d'après le budget, il est requis une somme de 3 588 706 \$ qu'il est nécessaire de prélever, partie sur tous les biens-fonds imposables et partie sur certains biens-fonds imposables dans la Municipalité;

ATTENDU que l'évaluation imposable se totalise, pour la section générale à 322 861 300 \$;

ATTENDU que l'évaluation imposable se totalise, pour la section aqueduc à 251 146 300 \$;

ATTENDU que l'évaluation imposable se totalise, pour la section égout à 157 489 600 \$;

EN CONSEQUENCE,

IL EST UNANIMEMENT RESOLU QUE:

1. Le taux particulier de la taxe foncière de la catégorie résiduelle est fixé à 0,7855\$/100\$ d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité;
2. Le taux particulier de la taxe foncière de la catégorie des immeubles de 6 logements ou plus est fixé à 0,9288\$/100\$ d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité;
3. Le taux particulier de la taxe foncière de la catégorie des immeubles industriels est fixé à 1,0557\$/100\$ d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds

imposables situés dans la Municipalité;

4. Le taux particulier de la taxe foncière de la catégorie des immeubles non résidentiels est fixé à 1,1269\$/100\$ d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité;
5. Le taux particulier de la taxe foncière de la catégorie des immeubles agricoles est fixé à 0,7855\$/100\$ d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité;
6. Le taux particulier de la taxe foncière de la catégorie des terrains vagues desservis est fixé à 1,571\$/100\$ d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité;
7. Que les montants prévus pour rembourser les échéances en capital et intérêts des règlements d'emprunt à l'ensemble de la municipalité soit prélevé à même les différents taux de taxes foncières;
8. Le taux de la taxe foncière Sûreté du Québec est fixé à 0,1947\$/100\$ d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité;
9. Le taux de la taxe foncière spéciale aqueduc est fixé à 0,062 \$/100\$ d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans les secteurs desservis par les réseaux d'aqueduc;
10. Le taux de la taxe foncière spéciale égout est fixé à 0,0247\$/100\$ d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables dans les secteurs desservis par les réseaux d'égout.
11. Le taux de la taxe foncière spéciale route intermunicipale (règlement 281) est fixé à 0,025004\$ du mètre carré et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans le secteur de la route intermunicipale.
12. Le taux de la taxe foncière spéciale réfection rue Continental (règlement 467) est fixé à 534.905\$ l'unité et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans le secteur de la rue Continental.
13. Le taux de la foncière spéciale réfection Domaine Chanteclair (règlement 504 - bassin) est fixé à 0,003211\$ du mètre carré et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans le secteur du Domaine Chanteclair.
14. Le taux de la foncière spéciale réfection Domaine Chanteclair (règlement 504 - tronçon) est fixé à 169,922\$ l'unité et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans le secteur du Domaine Chanteclair.

Le tout, tel que porté au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2007 aux fins de pourvoir aux dépenses prévues au budget mentionné, qui est par la présente approuvé.

ADOPTÉE

06-12-445

**OBJET: Programme des dépenses en immobilisations
Années 2007 - 2008 - 2009**

ATTENDU l'article 953.1 du Code municipal qui demande aux municipalités de préparer et déposer chaque année un programme triennal des dépenses en immobilisations;

ATTENDU que le programme des dépenses en immobilisations est établi indépendamment des autorisations d'emprunt à obtenir lorsque requis;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2007 - 2008 - 2009 soit adopté par le Conseil municipal:

PROJET	2007	2008	2009	FINANCEMENT
Corridor scolaire	44 844 \$	100 000\$		Comptant
Stationnement rue Dufresne	10 000\$	100 000\$	100 000\$	Fonds de 20 ans
Avancées de trottoirs – Rue		50 000\$		20 ans
Bande de trottoir piste cyclable	15 125\$			Comptant
Réaménagement chalet Dion	100 000\$	300 000\$		20 ans
Équipement / Aqueduc télémétrie	39 900\$			Comptant
Parc régional	500 000\$			40 ans
Chalet d'accueil agrandissement			80 000\$	20 ans
Parc régional garage / atelier		40 000\$		20 ans
Serveur informatique		8 000\$		Fonds de roulement
Équipements informatiques		4 000\$	4 000\$	Comptant
Camion parc		25 000\$		10 ans
Tracteur polyvalent		40 000\$		10 ans
Niveleuse	275 000\$			10 ans
Égout Val-David-en-Haut			400 000\$	20 ans

Égout Val-David-en-Haut		400 000\$	20 ans
Maison de la culture (plans et devis)		80 000\$	20 ans
Égout Wilfrid/Marie-Anne		600 000\$	20 ans
Motoneige et équipements	20 000\$		Fonds de roulement
FIMR – Usine	100 000\$	100 000\$	20 ans
FIRM – MAJ			
Aqueduc	100 000\$		20 ans
Boîtes de camion (2)	40 000\$		10 ans
Clôture réserve	20 000\$		10 ans
Clôture stations de pompage	15 000\$		comptant
TOTAL:	<u>1 004 869\$</u>	<u>842 000\$</u>	<u>1 364 000\$</u>
FINANCEMENT:	905 000\$	795 000\$	1 360 000\$
COMPTANT:	81 629\$	19 000\$	4 000\$
FONDS DE ROULEMENT:	18 240\$	28 000\$	---

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

06-12-446

OBJET : Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance spéciale soit et est levée.

ADOPTÉE

Pierre Lapointe,
Maire

André Desjardins,
Directeur général